

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoir : 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/03/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU
INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD
SULLI Bruno représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.**Secrétaire de séance** : Pascal BERGONNIER**DELIBÉRATION N° 86****RAPPORTEUR** : Pascal BERGONNIER**OBJET** : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 – PREMIERES ATTRIBUTIONS**

Il est rappelé que par délibération de ce jour, **une somme de 146 500 € a été inscrite au budget primitif 2019 de la commune pour les subventions aux associations.**

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les premières **subventions 2019 aux associations**, dont le dossier déposé est complet, pour un montant total de **92 870 €**, conformément au tableau présenté.

Le montant restant au budget après ce versement s'élève à 53 630 €.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 146 500 € a été inscrite au budget primitif 2019 de la commune, Article 6574,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'attribuer les subventions 2019 aux associations figurant sur le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 92 870 €;
- charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

